

APPROCHE COLLECTIVE RÉGIONALE EN SANTÉ AU TRAVAIL DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES



ROMAIN LEROY – Interne en médecine du travail – Université de Lille – Lille

Dr Ariane LEROYER – Maître de conférence, praticien hospitalier – Université de Lille / CHU de Lille – Lille

Dr Brigitte LEROYER – Médecin du travail – Pôle Santé Travail Métropole Nord – Lille

Dr Florian TONE – Médecin du travail, Pôle Santé Travail Métropole Nord – Lille

Et le Groupe régional Hauts-de-France des médecins du travail et infirmières de santé au travail assurant le suivi des « Intérimaires »

Introduction :

La progression de l'Intérim en France se poursuit depuis plusieurs années (+7,3 % sur un an pour les ouvriers qualifiés et +10,3 % pour les ouvriers non qualifiés, selon le baromètre Prism'emploi, mars 2018). Du fait de leur statut particulier de travailleur temporaire, ils sont plus vulnérables et souvent moins bien formés que les autres salariés. Les données nationales CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) montrent que le nombre d'accidents du travail et de décès sur le lieu de travail sont respectivement 1,4 et 1,5 fois plus importants chez les intérimaires que chez l'ensemble des salariés. Il s'agit par ailleurs d'une population de salariés souvent peu étudiée, ou de façon très partielle.

Objectifs :

Réaliser un diagnostic régional centré sur les salariés intérimaires à travers une approche globale des conditions de travail, de la santé, de la précarité sociale et des modalités d'information et prévention en santé et sécurité au travail.

Méthodologie :

Approche collective par entretien (visite médicale et entretien santé travail infirmier) et questionnaire Evrest, avec des questions complémentaires ciblées sur la formation/sensibilisation aux risques professionnels, la fourniture et le port des EPI ainsi que le score Epices. Population cible : les salariés intérimaires, tous secteurs d'activité, ayant, le jour de l'entretien, soit au moins 2 mois d'ancienneté dans l'emploi actuel, soit au moins 3 mois d'ancienneté dans l'emploi précédent, si celui-ci datait de moins de 2 mois. L'étude se déroule dans les SSTI (Services de Santé au Travail Interentreprises) de Hauts-de-France du 01/10/2017 au 30/09/2018. Les réponses au questionnaire seront étudiées au regard de celles des ouvriers au niveau national.

Actions et/ou résultats :

La démarche est en cours. Actuellement plus de 350 intérimaires ont été inclus dans l'étude. Il s'agit essentiellement d'hommes (80 %) ; la moitié d'entre eux ont moins de 30 ans et plus de 90 % d'entre eux sont ouvriers.

Discussion :

L'étude permettra de mieux connaître les conditions de travail et de santé des salariés intérimaires en région Hauts-de-France et d'animer un réseau d'équipes Santé-travail menant des réflexions sur le suivi de santé de cette population.

Conclusion :

Il est attendu de ce travail des propositions au niveau régional, pour un suivi de Santé au travail plus homogène et plus adapté à cette population. Dans un second temps, une coopération interservices de santé au travail et avec les partenaires accompagnant ces salariés au niveau national pourrait être envisagée.



Pour contacter l'auteur de cette communication : ftone@polesantetravail.fr